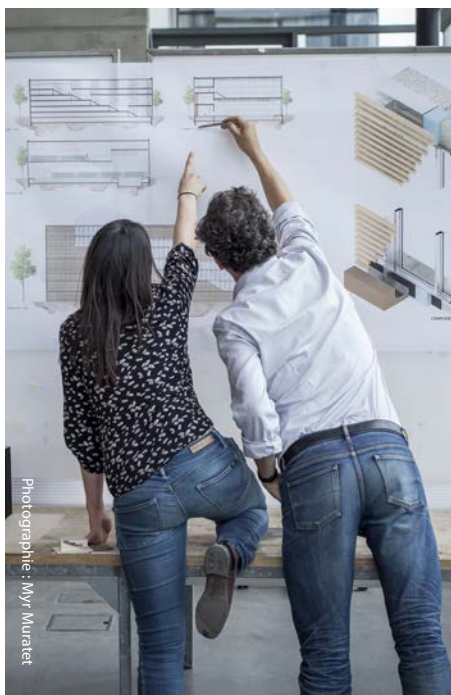


# Versez la taxe d'apprentissage !



C'est le seul impôt dont vous choisissez les bénéficiaires. En le mettant au profit de l'École, vous soutenez la recherche de l'excellence pour nos étudiants et devenez partenaire de notre établissement. Le paiement de la taxe se fait obligatoirement auprès d'un Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage (OCTA) qui sert d'intermédiaire et qui reversera l'impôt à l'organisme de formation de votre choix.

**Faites-nous parvenir votre promesse de dons en nous renvoyant le formulaire ci-dessous :**

**-par mail**  
franck.provitolo@marnelavallee.archi.fr

**-ou par courrier à**  
École Nationale Supérieure d'Architecture  
de la Ville et des Territoires,  
12 avenue Blaise Pascal,  
77447 Marne-la-Vallée CEDEX 2.

**L'Éav&t compte sur vous !**

## Promesse de versement à l'Éav&t

Nom et coordonnées de votre Octa .....

Nom de votre entreprise .....

N° Siret .....

Adresse complète .....

tél. .... Nom du dirigeant .....

Nom du correspondant pour la taxe d'apprentissage .....

Email : .....

Je vous informe que je demande à l'organisme collecteur désigné ci-dessus de bien vouloir verser au bénéfice de l'Éav&t la somme de ..... euros au titre de la taxe d'apprentissage.....

Fait à ..... le .....

**Merci de remplir les champs du formulaire et de le renvoyer par mail ou par courrier afin de nous faire part de votre promesse de versement de la taxe d'apprentissage.**